

✓ VRAI / ✗ FAUX

La fibre dans votre commune

Pour y voir plus clair dans le démarchage de la fibre à votre domicile



Le porte-à-porte c'est de l'arnaque

✗ FAUX

Le porte-à-porte est réalisé par les opérateurs commerciaux de manière à vous éviter de vous déplacer dans une boutique et bénéficier de l'information à votre domicile. Afin d'éviter les abus il est demandé aux démarcheurs d'informer la Mairie de leur passage. N'hésitez pas à demander un justificatif professionnel.

Si je ne prends pas la fibre tout de suite, demain je n'aurai plus de téléphone

✗ FAUX

Le réseau téléphonique s'arrêtera progressivement d'ici à 2030. Vous serez informé de manière officielle lorsque votre commune sera concernée. Il n'y a pas d'obligations à souscrire à une offre fibre immédiatement, vous pouvez prendre le temps de la réflexion.

Si je ne souscris pas aujourd'hui, demain ce sera payant

✗ FAUX

✓ VRAI

Actuellement les frais de raccordement sont offerts par les opérateurs commerciaux. La prolongation de cette pratique dépend de leur politique commerciale. Renseignez-vous auprès de chaque opérateur.

Je peux choisir mon opérateur commercial

✓ VRAI

Le réseau construit par votre Département est neutre et ouvert à tous les opérateurs. Il n'y a aucune exclusivité commerciale. Si votre opérateur préféré n'est pas encore présent, contactez-le pour connaître sa date d'arrivée.

Un test technique à mon domicile est nécessaire avant de souscrire

✗ FAUX

Aucun test technique à votre domicile n'est nécessaire avant la souscription d'une offre. Vous pouvez vérifier en ligne votre éligibilité à la fibre optique sur www.bfcfibre.fr ou sur le site de votre opérateur.

La qualité du réseau fibre va me permettre de profiter pleinement de tous les usages

✓ VRAI

Le réseau fibre vous permet d'utiliser internet pour tous les usages : internet à très haut débit, télévision (replay de vos émissions préférées à toutes heures), appels Wi-Fi (si la connexion au réseau mobile est de mauvaise qualité), télétravail, jeux vidéo, etc.

Je dois prendre l'offre la plus chère pour bénéficier de la fibre

✗ FAUX

Tous les opérateurs ont plusieurs offres à leur catalogue selon vos besoins (débit, tarifs, services). Il ne vous reste plus qu'à choisir.

En résumé, un conseiller porte-à-porte est un vrai bénéfice pour répondre à vos questions et vous permettre de souscrire à une offre fibre depuis votre salon. Vous avez le temps de la réflexion et le choix de l'opérateur.